



DG Éducation et culture

Programme «Jeunesse en action»



Programme Européen Jeunesse en Action 2007-2013

Jeunesse dans le Monde

COOPERATION AVEC LES PAYS PARTENAIRES VOISINS DE L'UNION EUROPEENNE

Action 3.1 du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Pour les groupes de jeunes de 13 à 25 ans, mais aussi les animateurs de jeunes, les responsables des organisations de jeunesse et tous les acteurs bénévoles ou professionnels du domaine de la jeunesse

Pour contribuer à la paix et à la stabilité aux frontières de l'Union européenne, en renforçant le dialogue interculturel, la compréhension et le respect mutuel. Pour contribuer au renforcement de la démocratie et de la société civile et encourager le développement de structures liées aux jeunes. *L'Action 3.1 du PEJA s'intègre parfaitement dans la dynamique recherchée par la Politique européenne de Voisinage de l'Union européenne. Elle soutient les projets réalisés avec les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe de l'Est et du Caucase et les pays partenaires méditerranéens.*

Le projet

L'action 3.1 comprend deux volets : les échanges de groupes de jeunes de 13 -25 ans et les activités de formation et de mise en réseau à l'initiative des organisations. *Pour une présentation détaillée des projets et types d'activités soutenus, Cf les fiches de l'Action 1.1 et de l'Action 4.3*

Critères

- Il s'agit d'activités multilatérales impliquant au moins 2 pays «Programme» dont au moins 1 Etat membre de l'UE et au moins 2 pays «Partenaires voisins». A noter certaines spécificités selon les actions :
- Les échanges bi et trilatéraux sont réservés aux structures totalement débutantes dans les échanges internationaux en général.
- L'équilibre entre les groupes nationaux et la coopération interrégionale entre pays "Partenaires Voisins" doivent être recherchés.
- Les thèmes de l'Action 3.1 sont prioritaires pour la sélection des projets.

Pour les autres critères d'éligibilité, se référer aux fiches de l'Action 1.1 et de l'Action 4.3.

Des thèmes variés

Renforcement de la société civile, de la citoyenneté et la démocratie, lutte contre le racisme et la xénophobie, dialogue interethnique et interreligieux, mesures post conflit et reconstruction, participation active des femmes dans la société, droit des minorités, coopération régionale, protection du patrimoine et de l'environnement...

Les pays participants

Le projet peut avoir lieu en France ou dans l'un des pays « Programme » ou dans l'un des pays « Partenaires Voisins de l'Union européenne », à l'exception des pays partenaires méditerranéens*.

- **Les 31 pays "Programme"** : les Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Bulgarie, Roumanie) ; les pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (Turquie).

- **Les pays "Partenaires voisins"**, 3 zones géographiques :

Europe du Sud Est : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie y compris le Kosovo

Europe de l'Est et du Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine. Pays partenaires méditerranéens* : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et la Bande de Gaza, Syrie, Tunisie. *

Le PEJA ne finance pas les projets se déroulant dans un pays partenaire méditerranéen. Cf le Programme EuroMedJeunesse III - Web : www.euromedyouth.net

- Les projets d'échanges de jeunes et de formations / mise en réseau avec les pays « Partenaires du reste du Monde (Pays ACP Afrique Caraïbes, Pacifiques, Asie, Amérique latine)) sont soutenues dans le cadre de l'Action 3.2 gérée au niveau centralisé à Bruxelles. Web : eacea.ec.europa.eu/youth/index_fr.htm

Financement

- Une subvention du PEJA Voir les modalités de financement de l'action 1.1 et de l'action 4.3
- Autres sources : autofinancement, cofinancements...

La place de la femme dans les pays de l'Euroméd

Organisé par l'association "Foyer rural Cepage" à Puget Théniers (06), le séminaire "La place de la femme dans les sociétés rurales du bassin méditerranéen" a consisté en l'organisation, d'un séminaire euro-méditerranéen : séances plénières, travaux en groupes, ateliers, interventions de spécialistes et contributions des participants se sont alternés durant cinq jours. Différentes associations d'Algérie, d'Espagne, de Grèce, du Maroc et de France ont pu ainsi se rassembler et échanger sur la situation de l'égalité entre femmes et hommes sur son territoire. En dehors des temps de séminaires, une grande place aux échanges interculturels a été privilégiée, avec notamment l'organisation de présentations des cultures.

Une fabrique d'images

La ville de Gennevilliers (92) a permis à des jeunes de plusieurs pays européens et méditerranéens (Allemagne, Israël, Pologne, Pays Bas, Portugal, Turquie et France) de réaliser des productions vidéos sur le thème de la représentation et des stéréotypes. Ces vidéos ont été regroupées et présentées au public durant le Festival de l'image de 6 jours organisée par la Ville de Gennevilliers. Lors de ce festival, d'autres manifestations ont également eu lieu : des débats "sur le ring des idées reçues" et des spectacles de danse hip-hop.

Se connaître et travailler ensemble

Ce projet, à l'initiative de l'association "Réseau Express Jeunes" (67), a réuni des professionnels et des bénévoles d'associations de jeunesse, en Arménie. L'objectif principal de cette visite de faisabilité était de vérifier la possibilité d'une coopération à long terme entre des associations de l'Union européenne (Bulgarie, Italie et France) et des associations de l'Europe orientale (Arménie, Biélorussie et Géorgie) : Permettre à des jeunes, de pays enclavés géographiquement et politiquement, de participer à des échanges de jeunes, malgré les différentes politiques de jeunesse de ces pays.

Le résultat final a été l'établissement d'un calendrier de projets à réaliser et l'élaboration des premiers éléments d'un programme : activités choisies, équipes pédagogiques pressenties, lieux d'hébergement et de réalisation des projets.

Du littoral breton à l'Europe

Venus de d'Allemagne, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine et de France, vingt-quatre jeunes ont été accueillis par l'association Gwennili, à Roscoff (29). Il s'agissait, par cette rencontre, de réfléchir sur le lien qui existe entre l'identité régionale et le sentiment d'appartenance européenne. Des intervenants bretons ont fait découvrir leur identité culturelle (gastronomie, danse, chant, langue, vie et économie en bord de mer) mais ils ont aussi témoigné de leur connaissance ou méconnaissance d'autres cultures régionales.

La démarche à suivre

Qui peut présenter un dossier ?

Les dossiers peuvent être déposés selon le type d'action par un groupe de jeunes informel, par toute organisation ou association à but non-lucratif, par des organismes publics, régionaux ou nationaux établis dans un des pays "Programme" ou dans le spays d'Europe du Sud-Est ..

- Un des groupes sera le groupe coordinateur du projet et posera la candidature au nom de l'ensemble des partenaires.

Une information, un conseil ou une aide dans le montage de votre projet ?

- A l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action (Afpeja),
- Dans les Directions Régionales et Départementales Jeunesse et Sports (DRDJS) auprès des correspondants PEJA
- Dans tout le réseau des relais PEJA

Comment déposer son dossier ?

- Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site web de l'Afpeja : www.jeunesseenaction.fr
- Les modalités de dépôt du dossier dépendent du lieu où se déroule le projet et de la structure qui présente le dossier. Pour en savoir plus, se référer au guide du Programme.
- Si le projet se déroule en France ou est porté par un partenaire français, envoyer, par courrier, la demande de subvention à l'Afpeja et une copie au correspondant du PEJA de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports de votre région.

Quand déposer son dossier ?

- 5 dates limites de dépôt : 1^{er} Février, 1^{er} Avril, 1^{er} Juin, 1^{er} Septembre, 1^{er} Novembre.
- Une réponse est fournie dans les deux mois suivant la date de dépôt.



Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

Etablissement public du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

11 rue Paul Leplat 78160 Marly-le-Roi France

Tél. : + 33 (0)1 39 17 27 70 - Fax : + 33 (0)1 39 17 27 57

Web : www.jeunesseenaction.fr

